

## AIDEZ NOUS A FAIRE VALOIR LE DROIT DE VOYAGER DANS DES WAGONS SANS WiFi EN ECRIVANT VOUS AUSSI A LA SNCF ET A LA DELEGUEE MINISTERIELLE A L'ACCESSIBILITE

Appel adressé à toutes les personnes devenues intolérantes aux ondes électromagnétiques (ElectroHyperSensibles, EHS), à leur entourage et toutes les personnes se sentant concernées (de la part d'EHS parisiens en lien avec l'association PRIARTEM)

L'annonce faite par les médias de l'installation du WiFi sur les lignes SNCF et TGV nécessite une réaction urgente de tous les EHS et de toutes les personnes qui veulent voyager sans être exposées à ces ondes (micro-ondes / gamme des radiofréquences).

Voyager en train est déjà pour beaucoup d'EHS très pénible du fait de la multiplication des téléphones portables et autres objets communicants. Or le déploiement de la WiFi dans les trains prévoit 4 bornes WiFi dans chaque wagon, 8 antennes relais placées en voiture bar <sup>1</sup> ainsi que des antennes-relais tous les 3/4 kms le long des voies. C'est pour les EHS une atteinte inacceptable à leur droit de voyager en train sauf à courir le risque de maux physiques importants, voire de risques de malaises, d'autant que la surexposition passive aux ondes dans les trains est amplifiée par la structure métallique des voitures et la vitesse de déplacement (effet « cage de Faraday »).

Bien d'autres personnes : femmes enceintes, parents ou grand-parents, accompagnés d'enfants, qui n'ont pas (encore) développé de symptômes d'électrosensibilité (et ne le souhaitent pas) sont également en droit d'exiger de voyager sans être exposées aux ondes électromagnétiques de la WiFi. Rappelons que l'ANSES\* a signalé dès 2009, des effets sur nos organismes (le système nerveux central, notamment), effets confortés depuis cette date, en 2016, sur les enfants.

De même les personnes malades, fragiles, porteuses de dispositifs médicaux internes ou externes (pacemakers, implants, prothèses métalliques.....) ont besoin de voyager sans surexposition aux radiofréquences.

Puisque la SNCF agit en faveur des personnes présentant des handicaps, il est urgent de lui faire connaître la situation des EHS, porteuses d'un handicap invisible mais bien réel et celles des personnes nécessitant une mise à l'abri des ondes électromagnétiques en lui demandant d'agir **équitablement envers elles** pour préserver leur droit d'accès au transport public, l'égalité des droits au travail et à une vie personnelle.

Nous vous invitons donc à écrire, **aussi** rapidement **que** possible, et en grand nombre, à la SNCF et à la Déléguée à l'accessibilité dans les transports (Délégation ministérielle à l'Accessibilité) pour qu'ils respectent le droit pour toute personne qui le souhaite **-pour raisons médicales ou personnelles- de voyager dans des wagons protégés des ondes de la WiFi et des dispositifs de communication sans fil associés.**

Nous vous demandons de bien vouloir nous envoyer copie de vos courriers et des éventuelles réponses à l'adresse mail de notre groupe d'EHS d'Ile de France : [droitauxtransports@gmx.fr](mailto:droitauxtransports@gmx.fr) ainsi qu'à l'Association Priartem avec laquelle nous sommes en lien pour cette action : [contact@priartem.fr](mailto:contact@priartem.fr). Cette association a saisi la SNCF et la Déléguée à l'Accessibilité dans les transports tout récemment.  
<http://www.priartem.fr/Courrier-adresse-a-Madame->

[Muriel.html](#) ; <http://www.priartem.fr/Courrier-adresse-a-Monsieur.html>) et encourage tous ses adhérents à écrire. (Newsletter de février 2017)

Nous vous proposons également d'écrire à la FNAUT, Fédération Nationale des Associations d'usagers des transports, et nous vous remercions de nous faire connaître leur réponse ([secretariat@fnaut.fr](mailto:secretariat@fnaut.fr)).

Nous vous remercions infiniment de votre solidarité qui, seule, permettra d'obtenir le DROIT LEGITIME pour tous de voyager en train sans les nuisances de la WiFi et d'éviter ainsi l'EXCLUSION d'une certaine catégorie d'usagers.

**Signé** : Brigitte, Christine, Françoise, Hélène, Jacqueline, Lydie... EHS d'Ile de France qui ont initié cette action.

PS. Dans vos courriers il nous semble important d'indiquer si vous avez la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé RQTH, (ou en cours de reconnaissance), si vous êtes en situation d'invalidité.... ou toute situation médicale que vous jugeriez bon de préciser pour argumenter votre lettre.

Pensez aussi à mentionner si vous êtes client régulier, abonné, titulaire d'une carte voyageur etc..... si vous voyagez avec des enfants en bas âge, ou autre.

Courriers par voie postale (par lettre recommandée avec AR de préférence à Mme Larrouy) exposant votre situation et demandant des wagons sans WiFi à :

Madame Muriel Larrouy  
Déléguée à l'accessibilité dans les transports  
Délégation ministérielle à l'Accessibilité  
92055 Paris-La-Défense Cedex  
Et copie ensuite à [droitauxtransports@gmx.fr](mailto:droitauxtransports@gmx.fr)

Monsieur Guillaume Pepy  
Président du directoire de la SNCF  
2 place aux Etoiles  
93200 Saint-Denis mail  
éventuellement par mail avec accusé de réception [guillaume.pepy@sncf.fr](mailto:guillaume.pepy@sncf.fr)  
et copie ensuite à [droitauxtransports@gmx.fr](mailto:droitauxtransports@gmx.fr)

ainsi qu'à Mme Florence Parly  
Directrice Générale SNCF Voyageurs même adresse que ci-dessus.  
éventuellement par mail avec accusé de réception : [florence.parly@sncf.fr](mailto:florence.parly@sncf.fr)  
idem pour copie

Association Priartem : 5 cour de la Ferme Saint-Lazare 75010 PARIS  
adresse mail : [contact@priartem.fr](mailto:contact@priartem.fr)

1 Selon la dépêche de l'AFP reprise dans l'article du Nouvelobs publié le 16 décembre 2016 <http://tempsreel.nouvelobs.com/topnews/20161213.AFP3508/les-passagers-des-tgv-peuvent-enfin-surfer-sur-internet.html>

\* ANSES = Agence nationale Sanitaire